

NOUVEAU !

S'agissant des temps de travail :

l'organisation du temps, nécessité de négocier pour une sécurité juridique sociale et économique



RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Maître Michel MORAND

Avocat conseil en droit social
HDV Avocats

Co-fondateur du cabinet HDV Avocat.
Ancien Professeur Associé à la Faculté de Droit de Clermont-Ferrand.
Spécialiste en droit du travail, de la Sécurité sociale et de la Protection sociale.
Ancien directeur de l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ).
Ancien directeur du Master de droit du travail - Faculté de Droit de Clermont-Ferrand.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Directeurs d'établissement - DRH
Groupe de 8 personnes minimum

Prérequis : aucun

DATES DES SESSIONS

■ Durée : 1 jour ■ Horaires : 9h30-17h30

■ Mercredi 18 novembre 2020

LIEUX DES SESSIONS

■ Créteil (locaux FACE PEP)

TARIF Coûts pédagogiques pris en charge par la FG PEP dans le cadre d'une convention de partenariat nationale

LES +

Cette journée permettra notamment aux participants de mesurer l'importance de la rédaction des clauses d'accord d'entreprise sur le thème du temps de travail. Maître MORAND assurera de façon mensuelle à partir de septembre 2020, des réunions à distance de diffusion de la veille juridique à destination des employeurs PEP et de leurs représentants, sous l'intitulé « Les vendredis juridiques du réseau PEP ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les participants seront en capacité de :

- Appréhender tous les aspects juridiques relatifs au thème du temps de travail.
- Pouvoir utiliser ces connaissances dans la mise en place de systèmes adaptés d'organisation de travail.

PROGRAMME

🕒 Thème central à l'organisation de l'activité de l'association et au dialogue social

- Les différentes formes d'organisation du temps de travail (pour les salariés à temps plein et à temps partiel).
- Le travail effectif (définition, équivalences).
- Les thèmes ouverts à la négociation.
- Les temps de repos (pause, repos quotidien, repos hebdomadaire).
- Les temps atypiques (astreintes, déplacements, habillage, formation).
- Le sort des anciennes dispositions conventionnelles et place de la négociation d'entreprise.

🕒 Méthodes et outils pédagogiques

- Un support est remis.
- Cas pratiques.

🕒 Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.